



Réunion du 24 juin 2019

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67  
Désignations contrôleurs : M. Yassin AMCHACHTI 06 17 01 97 54  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79  
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Florian REBAUD 06 28 47 08 76  
Responsable formation arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18  
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18  
Désignations U18 : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48  
Désignations U15 : M. Jonathan THESSERRE 07 82 57 30 57  
Désignations assistants Ligue jeunes : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48  
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67  
Valideur des rapports d'observation jeunes : M. Martin BOUCHET 06 41 88 45 50

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur ; les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

### CLASSEMENTS ET AFFECTATIONS JEUNES SAISON 2018/2019

La CDA informe les arbitres que les classements et affectations pour la saison 2018/2019 paraîtront sur le site du District, le **vendredi 28 juin, à partir de 15h.**

### QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET JUGES-ARBITRES LIGERIENS SAISON 2019-2020

La Commission Départementale d'Arbitrage vous informe que le questionnaire annuel OBLIGATOIRE est désormais disponible sous le lien suivant:

<https://forms.gle/ge79qiG85thR1jHw7>

A la fin du questionnaire, après votre envoi, un mail vous sera envoyé automatiquement sur l'adresse électronique que vous aurez saisie en début, ainsi que l'ensemble de vos réponses.

Prière de sauvegarder soigneusement celui-ci, car il sera la seule preuve valable du bon envoi de votre questionnaire, avec la date associée.

Le questionnaire est obligatoire pour les juges-arbitres également.

#### Rappel du règlement intérieur lié au questionnaire:

- le questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres (jeunes et seniors).
- la date limite de renvoi est le **lundi 15 juillet au plus tard**. Cette date passée, le lien ne fonctionnera plus.
- vous devez envoyer le questionnaire, une seule fois. En cas d'envois multiples, seul le premier envoi sera pris en compte (dateur du formulaire faisant foi).
- l'absence de retour du questionnaire ou rendu hors délai équivaut à 0(zéro)/20, associé au malus adéquat de - 8 points.
- pour une note supérieure ou égale à 12/20 : PAS DE MALUS.
- pour une note < à 12/20 : MALUS de - 4 points.
- pour une note < à 10/20 : MALUS de - 8 points.

### RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE SAISON 2019 - 2020

Pour la saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur club d'appartenance, pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs, ceux-ci ont été informés par mail).

La fiche pré-remplie est tout de même disponible sur « FOOTCLUBS » (seul le club de l'arbitre peut le télécharger).

Le formulaire de licence vierge est disponible sur le site de la LAuRAFoot.

Concernant les arbitres indépendants (formulaire vierge à télécharger), le bordereau est à renvoyer dûment complété, avec un règlement de 20,50 €, à la LAuRAFoot (service compétitions), 350 B Avenue Jean-Jaurès, 69007 LYON.



### **RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE SAISON 2019/2020**

Les documents relatifs au renouvellement du dossier "arbitre", saison 2019/2020, sont disponibles sur le site du District.

Les arbitres sont priés de renvoyer le dossier à leur CDA de gestion (secteur Nord ou secteur Sud), **avant le LUNDI 15 JUILLET, le cachet de la poste faisant foi.**

### **RENOUVELLEMENT FICHE JUGE-ARBITRE SAISON 2019 – 2020**

Les documents relatifs au renouvellement de la fiche « juge arbitre », saison 2019/2020, sont disponibles sur le site du District

Les juges-arbitres sont priés de renvoyer la fiche à leur CDA de gestion (secteur Nord ou secteur Sud), **avant le LUNDI 15 JUILLET, le cachet de la poste faisant foi.**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale 2019 se tiendra le samedi 14 septembre à Andrézieux : merci de prendre, dès à présent, vos dispositions, votre présence étant « obligatoire ».